



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 3274

### Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation actuelle des conseillers en formation continue. Ceux-ci, dans leur grande majorité, sont des personnels issus des différents corps de l'éducation nationale. Mis à la disposition des recteurs pour assurer leur mission, ils restent rattachés à leur corps d'origine. Les conseillers en formation continue souhaitent que la spécificité de leur fonction soit mieux reconnue au travers d'un statut propre. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre à cet effet.

### Texte de la réponse

Reponse. - Une réflexion est engagée sur la situation des conseillers en formation continue qui sont la cheville ouvrière du dispositif de formation des adultes de l'éducation nationale. L'idée est de préciser les conditions de recrutement, d'emploi, de gestion, de rémunération ainsi que les perspectives de carrière des intéressés afin qu'en s'engageant dans la fonction ceux-ci puissent en avoir une claire vision. Les travaux engagés, qui doivent tenir compte de la diversité des statuts des conseillers, de l'orientation et des situations dans lesquels ils sont placés, comporteront bien entendu une phase de concertation avec les représentants des personnels concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sueur Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3274

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 3 octobre 1988, page 2713